

Programmes provinciaux de financement des traitements de la LLC de première ligne



Traitement de première intention	Alberta	Colombie-Britannique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse	Ontario	Île-du-Prince-Édouard	Québec	Saskatchewan	Yukon
Bendamustine	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur et non médicalement aptes à tolérer un schéma à base de fludarabine.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur et non médicalement aptes à tolérer un schéma à base de fludarabine.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur et non médicalement aptes à tolérer un schéma à base de fludarabine.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur et non médicalement aptes à tolérer un schéma à base de fludarabine.	Patients atteints de LLC sans traitement antérieur.	Patients atteints de LLC de stade B ou C de Binet sans traitement antérieur, DONT le statut de rendement est ≤ 2 à la dose recommandée, et qui ne sont pas médicalement aptes à tolérer un schéma à base de fludarabine.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur et non médicalement aptes à tolérer un schéma à base de fludarabine.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur et non médicalement aptes à tolérer un schéma à base de fludarabine.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur et non médicalement aptes à tolérer un schéma à base de fludarabine.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>
Bendamustine + Rituximab (BR)	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur et non médicalement aptes à tolérer un schéma à base de fludarabine.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.	Pour le traitement de première intention des patients atteints de LLC avec un SRIS de 6 ou moins au début du traitement, Et de 65 ans ou plus, ET non admissible au schéma FCR.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>
Chlorambucil + Obinutuzumab	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur, mais dotés d'une bonne fonction rénale, chez qui le traitement à base de fludarabine n'est pas jugé approprié.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur, mais dotés d'une bonne fonction rénale, chez qui le traitement à base de fludarabine n'est pas jugé approprié.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur, chez qui le traitement à base de fludarabine n'est pas jugé approprié.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur, mais dotés d'une bonne fonction rénale, chez qui le traitement à base de fludarabine n'est pas jugé approprié.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur, mais dotés d'une bonne fonction rénale, chez qui le traitement à base de fludarabine n'est pas jugé approprié.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur, mais dotés d'une bonne fonction rénale, chez qui le traitement à base de fludarabine n'est pas jugé approprié.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur, mais dotés d'une bonne fonction rénale, chez qui le traitement à base de fludarabine n'est pas jugé approprié.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur, mais dotés d'une bonne fonction rénale, chez qui le traitement à base de fludarabine n'est pas jugé approprié.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur, mais dotés d'une bonne fonction rénale, chez qui le traitement à base de fludarabine n'est pas jugé approprié.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur, mais dotés d'une bonne fonction rénale, chez qui le traitement à base de fludarabine n'est pas jugé approprié.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur, mais dotés d'une bonne fonction rénale, chez qui le traitement à base de fludarabine n'est pas jugé approprié.
Chlorambucil + Rituximab	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur, chez qui le traitement à base de fludarabine n'est pas jugé approprié.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>
Fludarabine + Rituximab	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.	<i>Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.</i>	<i>Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.</i>	<i>Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.</i>
Fludarabine + Cyclophosphamide + Rituximab (FCR)	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.	Traitement de première intention pour les patients atteints de LLC avec un SRIS inférieur ou égal à 6.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur.
Ibrutinib	Patients atteints de LLC ou de LPL, avec délétion du gène 17p ou mutation du gène TP53 et sans traitement antérieur.	1) Patients atteints de CLL ou de LPL non admissibles au FCR et sans traitement antérieur (sont considérés inadmissibles au FCR les patients de 65 ans et plus, ou ayant une raison importante de ne pas recevoir de FCR). 2) Les patients atteints de CLL ou de LPL exposés à un risque élevé de maladie – ex. : délétion du chromosome 17 p et sans traitement antérieur.	Patients atteints de LLC, sans traitement antérieur, chez qui le traitement à base de fludarabine n'est pas jugé approprié.	Patients atteints de LLC/LPL, sans traitement antérieur, chez qui le traitement à base de fludarabine est jugé inapproprié à cause d'un risque élevé de rechute ou d'une maladie réfractaire confirmée par des biomarqueurs pronostiques.	Patients atteints de LLC/LPL, sans traitement antérieur, chez qui le traitement à base de fludarabine est jugé inapproprié, notamment chez les patients présentant un risque élevé de maladie par des biomarqueurs pronostiques.	Patients atteints de LLC/LPL, sans traitement antérieur, chez qui le traitement à base de fludarabine est jugé inapproprié à cause d'un risque élevé de rechute ou d'une maladie réfractaire confirmée par des biomarqueurs pronostiques.	Patients atteints de LLC/LPL, sans traitement antérieur, présentant l'un des marqueurs moléculaires suivants : · délétion chromosomique 17p; OU · mutation du gène TP 53; OU · région variable de la chaîne lourde des immunoglobulines non mutées (IgVH).	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Patients atteints de la LLC/LPL, sans traitement antérieur, chez qui le traitement à base de fludarabine est jugé inapproprié, dû à une délétion 17p ou à cause de leur état de santé trop précaire (ex. : âge avancé, réduction de la fonction rénale).	Patients atteints de la LLC/LPL, sans traitement antérieur, chez qui le traitement à base de fludarabine est jugé inapproprié à cause d'un risque élevé de rechute ou d'une maladie réfractaire confirmée par des biomarqueurs pronostiques (ex. délétion 17p/ TP53, gènes IgVH non mutés, délétion 11q); ou option thérapeutique privilégiée pour les patients vivant à une grande distance d'un centre de traitement; ou en cas de refus d'une perfusion intraveineuse.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>

Programmes provinciaux de financement des traitements de la LLC récidivante/réfractaire

TRAITEMENTS DE LA LLC RÉCIDIVANTE/RÉFRACTAIRE	Alberta	Colombie-Britannique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse	Ontario	Île-du-Prince-Édouard	Québec	Saskatchewan	Yukon
Alemtuzumab	Associé à la fludarabine pour le traitement d'une LLC précédemment traitée.	Traitement d'une LLC récidivante par fludarabine.	Uniquement accessible par le biais d'un programme clinique.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Disponible dans le cadre d'un programme d'accès spécial.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>
Bendamustine	Traitement de LLC ou LPL récidivant/réfractaire.	LLC récidivante ou réfractaire.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>
Bendamustine + Rituximab	Traitement de LLC ou LPL récidivant/réfractaire.	Traitement de LLC ou LPL récidivant/réfractaire.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Not listed <i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Pour les patients atteints de LLC, antérieurement traités par anti-CD20, avec intervalle libre de plus de 3 ans depuis leur dernière dose d'anti-CD20.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Patients atteints de la LLC, antérieurement traités, n'ayant jamais reçu de traitement anti-CD20 ou ayant reçu avant leur traitement anti-CD20 un traitement à intervalle libre durant plus de 3 ans depuis leur dernière dose d'anti-CD20. <i>* Patients non admissibles au traitement s'ils ont été déjà soumis à un traitement ciblé par ibrutinib, idélalisib ou vénétoclax.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>
Chlorambucil + Rituximab	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Traitement des patients atteints de LLC précédemment traités.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Figurent sur la liste, mais aucune indication n'est fournie.
Chlorambucil + Obinutuzumab	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Pour les patients atteints de LLC et précédemment traités par chlorambucil en monothérapie, qui ont été exempts de la maladie durant 2 ans ou plus, qui n'ont auparavant pas reçu d'anticorps CD20 et pour qui le traitement par fludarabine n'est pas indiqué.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Pour les patients atteints de LLC et précédemment traités par chlorambucil en monothérapie, qui ont été exempts de la maladie durant 2 ans ou plus, qui n'ont auparavant pas reçu d'anticorps CD20 et pour qui le traitement par fludarabine n'est pas indiqué.	Pour les patients atteints de LLC et précédemment traités par chlorambucil en monothérapie, qui ont été exempts de la maladie durant 2 ans ou plus, qui n'ont auparavant pas reçu d'anticorps CD20 et pour qui le traitement par fludarabine n'est pas indiqué.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Pour les patients atteints de LLC et précédemment traités par chlorambucil en monothérapie, qui ont été exempts de la maladie durant 2 ans ou plus, qui n'ont auparavant pas reçu d'anticorps CD20 et pour qui le traitement par fludarabine n'est pas indiqué.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Patients atteints de LLC/LPL ayant déjà reçu un traitement anti-CD20 à intervalle libre durant plus de 3 ans depuis leur dernière dose d'anti-CD20. <i>* Patients non admissibles au traitement s'ils ont été déjà soumis à un traitement ciblé par ibrutinib, idélalisib ou vénétoclax.</i>	Pour les patients atteints de LLC et précédemment traités par chlorambucil en monothérapie, qui ont été exempts de la maladie durant 2 ans ou plus, qui n'ont auparavant pas reçu d'anticorps CD20 et pour qui le traitement par fludarabine n'est pas indiqué.
Fludarabine	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Traitement des patients atteints de LLC précédemment traités.	Pour le traitement des patients atteints de LLC / LPL en cas d'échec ou de rechute durant ou après avoir été traités avec un agent alkylant.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Pour le traitement des patients atteints de LLC / LPL en cas d'échec ou de rechute durant ou après avoir été traités avec un agent alkylant.	Pour le traitement de deuxième intention des patients atteints de LLC et intolérants au chlorambucil ou chez qui ce traitement a échoué.	Traitement des patients atteints de LLC précédemment traités.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>
Fludarabine + Rituximab (FR)	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Traitement des patients atteints de LLC précédemment traités.	Traitement des patients atteints de LLC précédemment traités.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Patients atteints de la LLC, antérieurement traités, n'ayant jamais reçu de traitement anti-CD20.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>

TRAITEMENTS DE LA LLC RÉCIDIVANTE/ RÉFRAC TAIRE	Alberta	Colombie-Britannique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse	Ontario	Île-du-Prince-Édouard	Québec	Saskatchewan	Yukon
Fudarabine + Cyclophosphamide + Rituximab (FCR)	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Traitement des patients atteints de LLC précédemment traités.	Traitement des patients atteints de LLC précédemment traités.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Patients atteints de la LLC, antérieurement traités, n'ayant jamais reçu de traitement anti-CD20.	<i>Ne figurent pas sur la liste.</i>	Patients atteints de la LLC, antérieurement traités, qui n'ont jamais reçu de traitement à base de rituximab.	Patients atteints de la LLC, antérieurement traités, sans progression de la maladie à intervalles libres d'au moins 2-3 ans depuis leur dernier schéma FCR. <i>*Patients non admissibles s'ils ont déjà reçu un traitement ciblé par ibrutinib, idélalisib ou vénétoclax.</i>	Pour le traitement des patients, atteints de LLC-B de stade B ou C de Binet, antérieurement traités.
Ibrutinib	Patients atteints de LLC/LPL qui ont reçu au moins un traitement antérieur et pour qui un traitement à base de fludarabine est jugé inapproprié.	Patients atteints de LLC/LPL, avec ou sans délétion du chromosome 17 p, ayant reçu au moins un traitement antérieur et que l'on juge incapables de recevoir ou de répéter un traitement à base de fludarabine, y compris un court intervalle sans progression après un traitement antérieur.	Patients atteints de LLC/LPL qui ont reçu au moins un traitement antérieur et pour qui un traitement à base de fludarabine est jugé inapproprié.	Patients atteints de LLC/LPL qui ont reçu au moins un traitement antérieur et pour qui un traitement à base de fludarabine est jugé inapproprié.	Patients atteints de LLC/LPL qui ont reçu au moins un traitement antérieur et pour qui un traitement à base de fludarabine est jugé inapproprié. <i>*L'utilisation séquentielle de l'ibrutinib et de Zydelig (idélalisib) ne sera pas remboursée. Des exceptions pourraient être envisagées en cas d'intolérance ou de contre-indication sans progression de la maladie ou lorsque requis pour une greffe de cellules souches allogéniques.</i>	Patients atteints de LLC/LPL qui ont reçu au moins un traitement antérieur et pour qui un traitement à base de fludarabine est jugé inapproprié.	Patients atteints de LLC/LPL qui ont reçu au moins un traitement antérieur et pour qui un traitement à base de fludarabine est jugé inapproprié.	Patients atteints de LLC/LPL qui ont reçu au moins un traitement antérieur et pour qui un traitement à base de fludarabine est jugé inapproprié.	Patients atteints de LLC/LPL qui ont reçu au moins un traitement antérieur et pour qui un traitement à base de fludarabine est jugé inapproprié.	Patients atteints de LLC/LPL, ayant au moins reçu un traitement antérieur, dont l'un combinait chimiothérapie et immunothérapie, et qui avaient subi une rechute dans les 3 ans à la suite d'une immuno-chimiothérapie, ou pour les patients qui avaient subi une rechute durant plus de 3 ans à la suite d'une immuno-chimiothérapie, et dont la répétition d'une telle thérapie est cliniquement inadéquate. <i>*L'ibrutinib n'est pas financé comme une option de thérapie séquentielle pour les patients dont la maladie a évolué durant leur traitement par idélalisib.</i>	Patients atteints de LLC/LPL qui ont reçu au moins un traitement antérieur et pour qui un traitement à base de fludarabine est jugé inapproprié.

TRAITEMENTS DE LA LLC RÉCIDIVANTE/ RÉFRACTAIRE	Alberta	Colombie-Britannique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse	Ontario	Île-du-Prince-Édouard	Québec	Saskatchewan	Yukon
Idélalisib + Rituximab	Traitement des patients atteints de LLC/LPL récidivant. À être utilisé uniquement après la progression de la maladie traitée par ibrutinib en première intention en prévision d'une greffe, faute de quoi le traitement n'est pas couvert après la progression de la maladie traitée en première intention par ibrutinib.	Patients atteints de LLC/LPL récidivant, non admissibles au traitement par ibrutinib. <i>*Les patients peuvent recevoir soit de l'idélalisib avec du rituximab OU de l'ibrutinib en cas de maladie récidivante/ réfractaire. L'idélalisib n'est pas financé comme une option de traitement séquentiel des patients dont la maladie a évolué durant leur traitement par ibrutinib, sauf dans le cas de ceux qui sont atteints d'une maladie à risque élevé et traités en première intention par ibrutinib en prévision d'une greffe de cellules souches allogéniques.</i>	Traitement de LLC ou LPL récidivant.	Patients atteints de LLC/ LPL récidivant. <i>*L'utilisation séquentielle de ibrutinib et de l'idélalisib ne sera pas remboursée. Des exceptions pourraient être envisagées en cas d'intolérance ou de contre-indication sans progression de la maladie ou en prévision d'une greffe de cellules souches allogéniques.</i>	Patients atteints de LLC/ LPL récidivant. <i>*L'utilisation séquentielle de l'ibrutinib et de Zydelig (idélalisib) ne sera pas remboursée. Des exceptions pourraient être envisagées en cas d'intolérance ou de contre-indication sans progression de la maladie ou en prévision d'une greffe de cellules souches allogéniques.</i>	Traitement de LLC ou LPL récidivant.	Patients atteints de LLC/LPL récidivant. Les patients dont la maladie a progressé durant leur traitement par ibrutinib, lors d'une rechute ne peuvent être traités par idélalisib. Les patients ayant présenté une intolérance à leur traitement, mais dont la maladie n'a pas évolué durant la prise d'ibrutinib, pourraient, en cas de rechute, le substituer à l'idélalisib.	Ne figurent pas sur la liste.	Patients atteints de LLC/ LPL récidivant et pour qui un traitement à base de fludarabine est jugé inapproprié.	Patients atteints de LLC/ LPL récidivant. <i>*Pour les patients qui répondent au traitement par ibrutinib, mais qui présentent une toxicité sans progression de la maladie, l'idélalisib peut être utilisé en monothérapie sans recours au rituximab</i> <i>*L'idélalisib n'est pas financé en tant qu'option de traitement séquentiel des patients dont la maladie a évolué durant leur traitement par ibrutinib, sauf dans un contexte clinique où idélalisib + rituximab peuvent être utilisés en prévision d'une allogreffe</i> <i>*La chimiothérapie en combinaison avec le traitement anti-CD20 n'est pas financé après l'échec de l'idélalisib.</i>	Traitement de LLC ou LPL récidivant.
Vénétoclax	<i>Pour les patients atteints de LLC qui ont reçu au moins un traitement antérieur et chez qui l'inhibiteur du récepteur des cellules B a échoué (BCRi), ex. : ibrutinib. Le vénétoclax en monothérapie sera aussi offert aux patients qui présentent une intolérance à l'ibrutinib.</i>	Patients atteints de LLC/LPL, avec ou sans délétion du chromosome 17 p, dont la maladie a progressé ou qui présentent une intolérance aux inhibiteurs de la voie du récepteur des cellules B (inhibiteurs de la BTK, comme l'ibrutinib ou inhibiteurs de PI3K comme l'idélalisib).	Pour les patients atteints de LLC qui ont reçu au moins un traitement antérieur et chez qui l'inhibiteur du récepteur des cellules B a échoué (BCRi), ex. : ibrutinib.	<i>Pour les patients atteints de LLC/ LPL qui ont reçu au moins un traitement antérieur et doit inclure la progression de la maladie lors de leur traitement avec un inhibiteur du récepteur des cellules B ou présenter une intolérance à ce traitement.</i>	<i>Pour les patients atteints de LLC qui ont reçu au moins un traitement antérieur et chez qui l'inhibiteur du récepteur des cellules B a échoué (BCRi), ex. : ibrutinib.</i>	<i>Pour les patients atteints de LLC qui ont reçu au moins un traitement antérieur et chez qui l'inhibiteur du récepteur des cellules B a échoué (BCRi), ex. : ibrutinib.</i>	Pour le traitement des patients atteints de LLC avec délétion 17p, qui ont reçu au moins un traitement antérieur, ou pour les patients atteints de LLC sans délétion 17p, qui ont déjà reçu au moins un traitement et pour qui il n'existe aucune autre option thérapeutique.	<i>Pour les patients atteints de LLC qui ont reçu au moins un traitement antérieur et chez qui l'inhibiteur du récepteur des cellules B a échoué (BCRi).</i>	Ne figurent pas sur la liste.	Patients atteints de LLC qui ont reçu au moins un traitement antérieur et chez qui le BCRi a échoué (ex. : ibrutinib ou idélalisib). La reprise du traitement par vénétoclax + rituximab est autorisée dans le cas de patients qui ont répondu et complété 24 mois de traitement, après un intervalle d'au moins 12 mois sans progression de la maladie.	En monothérapie pour les patients atteints de LLC qui ont déjà reçu au moins un traitement et chez qui l'inhibiteur du récepteur des cellules B (BCRi) a échoué. Les patients doivent présenter un indice fonctionnel favorable.
Vénétoclax + Rituximab	Pour le traitement des patients atteints de leucémie lymphoïde chronique (LLC) ayant reçu au moins un traitement antérieur, indépendamment de la présence d'une délétion 17p. Le retour à un traitement avec vénétoclax + rituximab est autorisé chez les patients ayant répondu et complété 24 mois de traitement, après un intervalle d'au moins 12 mois sans progression de la maladie.	Pour le traitement des patients atteints de leucémie lymphoïde chronique (LLC) ayant reçu au moins un traitement antérieur, indépendamment de la présence d'une délétion 17p. Le retour à un traitement avec vénétoclax + rituximab est autorisé chez les patients ayant répondu et complété 24 mois de traitement, après un intervalle d'au moins 12 mois sans progression de la maladie.	Pour le traitement des patients atteints de leucémie lymphoïde chronique (LLC) ayant reçu au moins un traitement antérieur, indépendamment de la présence d'une délétion 17p.	Pour le traitement des patients atteints de leucémie lymphoïde chronique (LLC) ayant reçu au moins un traitement antérieur, indépendamment de la présence d'une délétion 17p. Le retour à un traitement avec vénétoclax + rituximab est autorisé chez les patients ayant répondu et complété 24 mois de traitement, après un intervalle d'au moins 12 mois sans progression de la maladie.	Pour le traitement des patients atteints de leucémie lymphoïde chronique (LLC) ayant reçu au moins un traitement antérieur, indépendamment de la présence d'une délétion 17p. Le retour à un traitement avec vénétoclax + rituximab est autorisé chez les patients ayant répondu et complété 24 mois de traitement, après un intervalle d'au moins 12 mois sans progression de la maladie.	Pour le traitement des patients atteints de leucémie lymphoïde chronique (LLC) ayant reçu au moins un traitement antérieur, indépendamment de la présence d'une délétion 17p. Le retour à un traitement avec vénétoclax + rituximab est autorisé chez les patients ayant répondu et complété 24 mois de traitement, après un intervalle d'au moins 12 mois sans progression de la maladie.	Pour le traitement des patients atteints de leucémie lymphoïde chronique (LLC) ayant reçu au moins un traitement antérieur, indépendamment de la présence d'une délétion 17p.	Pour le traitement des patients atteints de leucémie lymphoïde chronique (LLC) ayant reçu au moins un traitement antérieur, indépendamment de la présence d'une délétion 17p.	Pour les patients atteints de LLC/LPL qui ont reçu au moins un traitement antérieur.	Pour le traitement des patients atteints de leucémie lymphoïde chronique (LLC) ayant reçu au moins un traitement antérieur, indépendamment de la présence d'une délétion 17p. Le retour à un traitement avec vénétoclax + rituximab est autorisé chez les patients ayant répondu et complété 24 mois de traitement, après un intervalle d'au moins 12 mois sans progression de la maladie.	Pour le traitement des patients atteints de leucémie lymphoïde chronique (LLC) ayant reçu au moins un traitement antérieur, indépendamment de la présence d'une délétion 17p.

LES RÉFÉRENCES:

<https://www.albertahealthservices.ca/assets/programs/ps-1025651-drug-benefit-list.pdf>
<http://www.bccancer.bc.ca/systemic-therapy-site/Documents/Policy%20and%20Forms/Benefit%20Drug%20List.pdf>
http://www.saskcancer.ca/images/pdfs/health_professionals/drug_formulary/drug_formulary/PUBLIC_Formulary_April_2020.pdf
<https://www.cancercareontario.ca/en/drugformulary/regimens>
https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/en/NBDrugPlan/SpecialAuthorization/Special_Authorization_Criteria-e.pdf

https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/liste_med/2020/liste_med_2020_03_04_en.pdf
<https://novascotia.ca/dhw/pharmacare/documents/Criteria-for-Exception-Status-Coverage.pdf>
<https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/oncologyformulary.pdf>
https://www.health.gov.nl.ca/health/prescription/special_auth_drug_products.pdf
<https://www.cadth.ca/pcodr/find-a-review>